Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 033-213301260-20250120-2025_007B-DE

Département de la GIRONDE — République Française — Arrondissement de BLAYE

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2025-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

Le 20 janvier 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 14 janvier 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER.
Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT).

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 11
Exprimés : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :

Autorisation de mandater en 2025 à hauteur de 25% de l'investissement 2024

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant l'assemblée délibérante à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'au vote du budget primitif ;

CONSIDÉRANT les dépenses budgétisées en investissement 2024 ci-dessous :

Chapitre d'investissement	Budgétisé en 2024
20 - immobilisations incorporelles	6 100,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 314 659,87 €
23 -	48 173,61 €
Total	**1 368 933,48 €**

CONSIDÉRANT la répartition des 25 % proposée comme telle :

Objet	Montant maximal autorisé	Article et chapitre d'investissement
Travaux de restructuration de l'école communale	342 233,37 €	21312 - Bâtiments scolaires Chap. 21 - immobilisations corporelles
Total	**342 233,37 €**	

Après délibération, les conseillers municipaux, autorisent à l'unanimité, le Maire à mandater des dépenses d'investissement en 2025, dans la limite de 25% du montant inscrit au budget 2024 (hors chapitre 16), conformément au tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 033-213301260-20250120-2025_007B-DE

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 20 janvier 2025
Pour extrait certifié conforme délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire, Florian DUMAS

MAIRIE DE CIVRAC DE BLAYE
33 (Gironde)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.